

# COMMUNE DE CAZAUX-LAYRISSE

## Séance du Conseil Municipal du samedi 22 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le samedi 22 avril à 9 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DORE, Maire de CAZAUX-LAYRISSE.

Présents : Mr DORE Jean-Pierre - Mr CAZAUX Alain - Mr SAMARAN José - Mme CAYLA Jeanine - Mme SIRET Cécile

Absents : Mr DERVAUX Emmanuel

Madame SIRET Cécile a été élue secrétaire de séance.

### Compte rendu du conseil municipal du 3 décembre 2022

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu du dernier conseil annexé à la convocation. Il demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler.

En l'absence, celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

### Vote des 3 taxes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter pour cette année la fiscalité locale.

Taxe Foncière Bâti	23,79 %
Taxe Foncière Non Bâti	36,78 %
Taxe Habitation (résidences secondaires)	0,614 %

Le 1er adjoint précise que l'Administration fiscale a augmenté les bases d'imposition de plus de 7 % pour tenir compte de l'inflation.

Nos taux étant singulièrement plus bas que la moyenne constatée dans les autres collectivités, le Maire envisage pour la prochaine année, d'étudier une augmentation de ces taux ; une simulation sera demandée à l'administration fiscale.

Accord à l'unanimité.





**Approbation du budget de la commune**  
**(Compte administratif 2022 et budget primitif 2023)**  
**Section Investissement**

**RECETTES**

Art	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
<b>021</b>	<b>Virement de la section investissement</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
001	Excédent d'investissement reporté	9 052,42 €		10 218,36 €
<b>10</b>	<b>Dotations fonds divers réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 605,14 €</b>	<b>0,00 €</b>
10222	FCTVA		2 605,14 €	
10226	Taxe d'aménagement			
1068	Excédents de fonctionnement			
	CESSION			
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>787 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>136 051,00 €</b>
1321	Etat & Etabl.nationaux	67 000,00 €	0,00 €	67 202,00 €
1322	Subvention région	10 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €
1323	Départements	710 000,00 €	0,00 €	57 849,00 €
13461	Dotat° équip territoires ruraux			
1328	Autres organismes		300,00 €	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>382,00 €</b>	<b>221 000,00 €</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnement</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
1641	Emprunts établissement de crédits	76 000,00 €		220 000,00 €
		<b>787 000,00 €</b>	<b>2 987,14 €</b>	<b>367 269,36 €</b>

**DÉPENSES**

Art	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
<b>001</b>	<b>Solde d'exécutuib d'inv.reporté</b>	<b>234 052,42 €</b>	<b>2 239,20 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>16</b>	<b>Remboursements d'emprunts</b>			<b>137 051,00 €</b>
1641	Emprunts eu euros			136 051,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus			1 000,00 €
16873	Conseil Départemental			
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>290,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
202	Frais études, élaboration, modif et ré	15 000,00 €	290,00 €	0,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2151	Réseaux de voirie	38 000,00 €	0,00 €	
2157	Autre matériel et outillage			
2158	Autres matériels et outillage			
2184	Mobilier			
2188	Autres immo corporelle	1 500,00 €	1 949,20 €	
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>178 552,42 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>230 218,36 €</b>
231	Immos en cours-constructions	178 552,42 €	0,00 €	230 218,36 €
2313-98	Rénovation mairie trvx isolt chauff mairie			
2313-99	Sol église Cazaux du Haut			
2315-102	Défense incendie			
		<b>465 604,84 €</b>	<b>2 529,20 €</b>	<b>367 269,36 €</b>

Accord à l'unanimité du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023 de la section investissement du budget communal.

**Approbation du budget Eau de la commune**  
**(Compte administratif 2022 et budget primitif 2023)**  
**Section Fonctionnement**

Art	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 117,00 €</b>	<b>4 366,30 €</b>	<b>15 258,70 €</b>
002	Excédent antérieur reporté			0,00 €
<b>70</b>	<b>Revenus de gestion courante</b>	<b>808,00 €</b>	<b>757,30 €</b>	<b>6 800,00 €</b>
7011	Eau	6 200,00 €	5 988,69 €	6 000,00 €
701241	Redevance pollution domestique	808,00 €	757,30 €	800,00 €
<b>O42</b>	<b>Opération d'ordre entre section</b>	<b>3 609,00 €</b>	<b>3 609,00 €</b>	<b>3 609,00 €</b>
777	Quote-part des subvention d'investissement	3 609,00 €	3 609,00 €	3 609,00 €
<b>74</b>	<b>Subvention d'exploitation</b>	<b>1 700,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 849,70 €</b>
74	Subvention exploitation	1 700,00 €	0,00 €	4 849,70 €

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	102 877,76 €	11 517,08 €	15 258,70 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	323,61 €	0,00 €	1 485,70 €
<b>O11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>3 938,39 €</b>	<b>3 751,08 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
61523	Réseaux	1 007,39 €	0,00 €	
6156	Maintenance	1 700,00 €	1 004,28 €	6 000,00 €
6378	Autres taxes et redevances	1 231,00 €	2 746,80 €	
<b>O23</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>20,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
6541	Créances admises en non valeur	0,00 €	0,00 €	
658	Charges diverses en gestion	20,00 €		
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>269,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
673	Titres annulés	269,00 €		
<b>O42</b>	<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>7 766,00 €</b>	<b>7 766,00 €</b>	<b>7 773,00 €</b>
6811	Dotations aux amortissement	7 766,00 €	7 766,00 €	7 773,00 €
<b>O14</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>90 560,76 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
70149	Redevance agence de l'eau			

Accord à l'unanimité du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023 de la section fonctionnement du budget Eau de la commune.

**Approbation du budget Eau de la commune**  
**(Compte administratif 2022 et budget primitif 2023)**  
**Section Investissement**

Art	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>61 738,54 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>61 522,54 €</b>
001	Excédent d'investissement	39 972,54 €		39 749,54 €
1022/10	FCTVA			
131/13	Subvention d'équipement	14 000,00 €		14 000,00 €
28156/040	Matériel spécifique d'exploitation	7 766,00 €		7 773,00 €
O21	Virement de la section d'exploitation			
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>61 738,54 €</b>	<b>7 989,00 €</b>	<b>61 522,54 €</b>
1391/040	Subvention d'équipement	3 609,00 €	3 609,00 €	3 609,00 €
203/20	Frais études	17 000,00 €	4 380,00 €	17 000,00 €
2156/21	Matériel spécifique	30 129,54 €		10 000,00 €
2315/23	Installation matériel outillage	11 000,00 €		30 913,54 €

Accord à l'unanimité du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023 de la section investissement du budget eau.

## Délibérations à examiner

### **\* Ajout de deux candélabres au chemin de la Prade**

Sur une facture totale de 9 028 euros, la part communale est de 4 006 euros, le reste étant pris en charge par le SDEHG. Le devis pour un éventuel ajout de détecteurs de présence n'est pas encore connu. 4 votes Pour, 1 vote Contre : accord à la majorité pour la pose de deux candélabres.

### **\* Don de la commune au financement d'un voyage scolaire d'un adolescent de la commune**

La commune a reçu du lycée Jean Rostand de Luchon, une sollicitation pour participer au financement d'un voyage scolaire en Hollande pour un élève habitant moitié de l'année le village. Accord à l'unanimité pour le versement d'une aide de 100 euros.

## Site Internet

Le 1<sup>er</sup> adjoint fait le point sur le projet de création d'un site Internet de la commune. Haute Garonne Ingénierie a répondu enfin à nos sollicitations ; un technicien a pris contact et proposé un calendrier pour les prochaines étapes aboutissant à la création effective du site. Le 1<sup>er</sup> adjoint présente au Conseil les différentes rubriques avec leur contenu. Il précise que ce projet est appelé à s'enrichir au fil des réactions et propositions des internautes.

## Point sur les chantiers en cours

⇒ Sur le relais SFR : le déboisement de la zone a eu lieu ; le forestier MIR a procédé à l'abattage des arbres (marqués par l'ONF) et transporté les grumes sur le chemin du Plan, en amont du réservoir d'eau.

L'entreprise SODECIBA devrait en Mai ériger un mur de soutènement et faire le terrassement qui va recevoir le pylône. Ce dernier est annoncé par l'entreprise CIRCET, qui dirige le chantier, pour fin juin 2023.

⇒ Sur la viabilisation de la parcelle 466 (terrain communal jouxtant la place de la Mairie) : l'architecte BARRAU qui gère ce dossier, a eu accord de la Direction des Territoires pour les Certificats d'Urbanisme des 5 parcelles envisagées. Il s'occupe maintenant de l'élaboration du permis d'aménager ; la commune est en attente du devis estimatif des divers éléments qui devraient le composer.

⇒ Sur le projet d'acquisition de la parcelle 465 : le 1<sup>er</sup> adjoint a contacté Haute Garonne Ingénierie ; ce dernier, après étude de notre dossier et compte tenu du nombre important d'indivisaires propriétaires de cette parcelle, conseille plutôt qu'une procédure d'acte administratif, une acquisition de cette propriété par le jeu de la prescription acquisitive. Cet avis de l'agence technique départementale a été transmis à la notaire Maître PONSOLE pour qu'elle puisse étudier la suite à donner.

⇒ Sur l'arrivée de la fibre optique au village : il est très difficile d'avoir une réponse tant de Fibre 31 (société qui gère la délégation de service public du département) que de Haute Garonne Numérique (Conseil Départemental) pour obtenir une date effective de branchement pour l'ensemble des habitants du village. Patrice RIVAL, notre conseiller départemental a été sollicité pour avoir plus de détails, mais pour l'instant, en vain.

⇒ Sur le projet d'appartement à l'ancienne école : le permis de construire déposé par l'architecte BARRAU a été refusé par la Préfecture. Une rencontre avec l'architecte et des membres de la Direction des Territoires est prévue en Mairie le 4 mai prochain afin de trouver une solution qui nous permette d'obtenir l'autorisation.

⇒ Sur l'inauguration de la statue : le 1<sup>er</sup> adjoint propose qu'elle se fasse courant juin, en fonction de la disponibilité des divers protagonistes.

## Questions diverses

⇒ le 1<sup>er</sup> adjoint demande que la présence d'épaves et/ou de voitures qui se trouvent près de l'église de Pont de Cazaux soit soulevée. Ces véhicules dénaturent l'ensemble Monument aux morts – Église -Statue. Hormis cette pollution visuelle, celle des sols pose problème pour le respect de l'environnement du fait de l'écoulement de fluides essentiellement lors du compactage des véhicules. Monsieur le Maire va contacter la personne responsable de ce dépôt.

La séance est levée à 12 heures 20.

Le Maire

Jean-Pierre DORE